



Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH/pt-234.09/2021  
Objet : Modification simplifiée n°1 PLU  
Commune : LA MAXE  
Affaire suivie par : S. HISIGER

**METZ METROPOLE**  
**POLE PLANIFICATION**  
**MADAME SYLVIE DAOUD**  
**1 PLACE DU PARLEMENT DE METZ**  
**CS 30353**  
**57011 METZ CEDEX 1**

**Siège Social**

64 avenue André Malraux  
CS 80015  
57045 Metz cedex 01  
Tél. : 03 87 66 12 30  
Fax : 03 87 50 28 67  
Correspondant Email :  
accueil@moselle.chambagri.fr

Metz, le 08 septembre 2021

Madame,

Par votre courriel reçu ce jour, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par la commune de LA MAXE pour procéder à la modification simplifiée n°1 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne l'ajustement de la limite entre la zone 1AU et 1AUL, l'adaptation et l'évolution de l'OAP dite « Champs le Boucher » ainsi que des adaptations réglementaires.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

**LE PRESIDENT**

**Xavier LEROND**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 185 722 030 00011

APE 9411 Z

[www.cda-moselle.fr](http://www.cda-moselle.fr)